

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de mai, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2022

Présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, MOUYSSSET Sandrine

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine,

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la régularisation des parties communes du lotissement de la Besse, à La Baraque de Cussan. Le Conseil valide cette demande.

CIMETIÈRE : PROCÉDURES DE REGULARISATION

Monsieur le Maire rappelle que deux procédures sont en cours au cimetière, d'une part la régularisation des sépultures sans actes de concessions, d'autre part la reprise des concessions à l'état d'abandon.

La première étape doit durer jusqu'au 20 décembre. Si au terme de ce délai, personne ne s'est manifesté pour régulariser, la commune récupérera ces emplacements. Aussi la commune doit faire construire un ossuaire afin de donner une nouvelle sépulture à ces défunts.

D'après la loi, la commune doit également disposer d'un caveau communal. Ces travaux sont prévus pour la fin de l'année.

Concernant la deuxième procédure, elle concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues. Il sera procédé sur site à la constatation de l'état visuel dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste L1, le lundi 20 juin 2022 à 14h00 dans le cimetière de Boussac. La possibilité est offerte aux familles de remettre en bon état de propreté et de solidité, la concession les concernant, dès à présent. Cette procédure dure 1 ans. Si au cours de la procédure, la concession est remise en état, celle-ci sort de la procédure.

Une réunion publique est prévue le mardi 17 mai à 20h00 pour répondre à toutes les questions que se posent les habitants sur la législation funéraire.

HANGAR COMMUNAL

Monsieur SOLIER Richard indique qu'il a reçu 2 devis pour effectuer l'étude de sol obligatoire avant la construction du hangar. Le conseil municipal décide de valider l'offre d'« i-terre » située à Millau pour un montant de 1570 € HT.

Il présente également l'avant-projet du futur hangar communal transmis par l'architecte. Suite à ses relevés sur le terrain, le terrain n'étant pas plat, la commune devra prévoir un surcout de maçonnerie. Le Conseil Municipal valide l'avant-projet.

Dans sa séance du 11 février 2022, le Conseil Municipal avait sollicité une subvention auprès de l'État au titre de la DETR pour 40 %, et auprès du conseil Départemental pour 30 %.

Au vu des nouvelles données, la commune peut prétendre à une aide de la Région au titre du Fond d'Intervention Régional. Aussi le Conseil municipal valide le nouveau plan de financement de ce projet à savoir :

- Subvention au titre de la DETR 30 %	:	28 327,26 €
- Subvention Département 30%	:	28 327,26 €
- Subvention Région au titre du FRI 20 %	:	18 884,84 €
- Autofinancement Commune	:	18 884,85 €

SIVOS DU PAYS SEGALI

Au cours de la dernière réunion du SIVOS, le budget prévisionnel a été adopté. Au 1^{er} janvier 2022, l'école de Boussac compte un effectif de 59 élèves, soit une participation au SIVOS de 136 576 €. L'effectif pour la rentrée 2022 est prévu à 51 élèves.

M. ARTUS, président du SIVOS, est venu visiter l'école avec un bureau d'étude afin de lancer une réflexion sur les économies d'énergie possible à faire, notamment en ce qui concerne le système de chauffage pour réduire les coûts de fonctionnement de l'école.

Il a également été question de l'école de Manhac, qui a lancé un concours d'architecte pour son projet d'extension.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

La communauté de communes lance une enquête sur le fonctionnement des bibliothèques et le réseau en place sur l'ancien baraquevillois.

PROJET DE METHANISATION – COMMUNE DE COLOMBIÈS

Le projet de méthanisation est porté par M. CAYSSIALS à Limayrac. Les travaux devraient commencer cet été. Monsieur le Maire a rencontré GRDF qui lui a présenté le tracé de la conduite gaz qui passe sur la commune (au niveau de la RD911). La conduite est subventionnée à 60 % par GRDF. 7,4 km de conduite doivent relier Limayrac à Baraqueville afin de récupérer les gaz produits à injecter sur la conduite principale.

REGULARISATION PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT LA BESSE

Mme BOUYSSI Colette a demandé à la commune la régularisation de la parcelle E937, qui correspond aux parties communes du lotissement de la Besse à La Baraque de Cussan.

Le Conseil Municipal accepte la restitution de cette parcelle du lotissement, et prendra à sa charge les frais d'actes.

QUESTIONS DIVERSES

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS A DROIT DE PREEMPTION URBAIN A COURBENAC : DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal qu'il a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien situé à Courbenac et qu'il a renoncé à son Droit de Préemption.

DEROULEMENT DES JOURNEES D'ELECTIONS DES 12 ET 19 JUIN 2022

Monsieur le Maire indique les horaires de permanences de chacun des élus lors des deux journées d'élections des 12 et 19 juin 2022 à l'occasion des élections législatives.
